

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00799

Numéro SIREN : 884 077 389

Nom ou dénomination : A2S

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2022 sous le numéro de dépôt 1613

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A. Dupont

Actif		Au 31/08/2021		
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions, brevets et droits similaires			
	Fonds commercial (1)	609 810		609 810
	Autres immobilisations incorporelles			
	Immobilisations incorporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	TOTAL	609 810		609 810
	Immobilisations corporelles			
	Terrains			
	Constructions			
	Inst. techniques, mat. out. industriels	10 018	1 866	8 151
	Autres immobilisations corporelles	294 766	31 485	263 280
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	TOTAL	304 784	33 352	271 432
	Immobilisations financières			
	Participations évaluées par équivalence			
	Autres participations	12 535		12 535
	Créances rattachées à des participations			
	Titres immob. de l'activité de portefeuille			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	6 090		6 090
	TOTAL	18 625		18 625
Total de l'actif immobilisé		933 219	33 352	899 867
Actif circulant	Stocks			
	Matières premières, approvisionnements			
	En cours de production de biens			
	En cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises	134 367		134 367
	TOTAL	134 367		134 367
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances ⁽²⁾			
	Clients et comptes rattachés	59 499		59 499
	Autres créances	17 764		17 764
	Capital souscrit et appelé, non versé			
	TOTAL	77 264		77 264
	Divers			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)			
	Instruments de trésorerie			
	Disponibilités	364 661		364 661
	TOTAL	364 661		364 661
Charges constatées d'avance		3 927		3 927
Total de l'actif circulant		580 220		580 220
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL DE L'ACTIF		1 513 440	33 352	1 480 087
Renvois :				
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				6 090
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)				
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients

Passif		Au 31/08/2021	
Capitaux propres	Capital (dont versé : 160 000)	160 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	301 576	
	Situation nette avant répartition	461 576	
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total		461 576	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total			
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	600 311	
	Emprunts et dettes financières divers (3)	153 418	
	Total	753 730	
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	3 158	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 710	
	Dettes fiscales et sociales	167 259	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	19 651	
	Instruments de trésorerie		
	Total	261 621	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance		1 018 511	
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		1 480 087	
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	490 091	
	à moins d'un an	525 261	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs			

Sommaire

1	Faits caractéristiques de l'exercice	2
2	Principes, règles et méthodes comptables	3
3	Informations relatives aux postes du bilan	4
3.1	Actif immobilisé	4
3.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	5
3.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	6
3.1.3	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture	7
3.1.4	Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé.	8
3.2	Actif circulant	8
3.2.1	Stocks et en-cours	8
3.3	Autres informations sur l'actif	9
3.3.1	État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	9
3.3.2	Charges constatées d'avance	10
3.3.3	Produits à recevoir	10
3.4	Passif	11
3.4.1	Capitaux propres	11
3.4.2	Autres informations sur le passif	12
3.4.2.1	État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	12
4	Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	14
4.1	Dettes garanties par des sûretés réelles	14
4.2	Engagements financiers donnés et reçus	15

1 Faits caractéristiques de l'exercice

Première exercice :

La SAS A2S a été créée le 10 juin 2020. Cet exercice a une durée de 14,5 mois.

L'activité a débutée le 19 août 2020, ce qui représente une durée de 12,5 mois.

COVID :

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement de l'exercice qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 août 2021, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 août 2021 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

La situation reste évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers à la date d'arrêté des comptes.

A ce jour, la société n'est pas en mesure de chiffrer l'impact précis à moyen ou long terme de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat, toutefois elle constate que cette crise sanitaire n'a eu aucune incidence sur son activité sur cet exercice.

2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France.

Ils respectent en particulier les dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables modifiant le règlement n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés en date du 28 octobre 2021.

3 Informations relatives aux postes du bilan

3.1 ACTIF IMMOBILISÉ

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les coûts d'entrée d'une immobilisation incorporelle correspondent aux seuls coûts directs attribuables au projet.

Les frais d'acquisition des immobilisations sont incorporés dans le coût d'entrée de l'immobilisation (MC §1404 et MC §1832).

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Un actif immobilisé est amortissable lorsque sa durée d'utilisation est limitée.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué à la clôture des comptes (article 214-15 du PCG). La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur actuelle.

Immobilisations financières :

Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat augmenté des coûts directement attribuables.

Les actifs acquis par voie d'apport sont comptabilisés à la valeur figurant dans le traité d'apport.

Une provision est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à la valeur comptable. L'écart constaté fait l'objet d'une dépréciation des titres, puis, si nécessaire, des créances détenues sur la filiale et éventuellement complétée d'une provision pour risques et charges.

3.1.1 ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (BRUT)

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorp.	Frais d'établissement et de développement – TOTAL I	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – TOTAL II	-	609 810	-	609 810
Corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencés et am. des constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	10 018	-	10 018
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	250 958	-	250 958
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et mobilier informatique	-	43 808	-	43 808
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL III		-	304 784	-	304 784
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	-	12 535	-	12 535
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	-	6 090	-	6 090
TOTAL IV		-	18 625	-	18 625
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		-	933 220	-	933 220

3.1.2 AMORTISSEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

L'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, est équivalent à un amortissement calculé sur la durée d'utilisation réelle du bien.

Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

- Installations techniques, matériels et outillages industriels : 7 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 à 15 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement - TOTAL I		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles - TOTAL II		-	-	-	-
Terrains		-	-	-	-
Constructions	Sur sol propre	-	-	-	-
	Sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agcts et amgts constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-	1 867	-	1 867
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	-	25 513	-	25 513
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	5 972	-	5 972
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL III		-	33 352	-	33 352
TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)		-	33 352	-	33 352

3.1.3 AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS - ÉTAT DE RAPPROCHEMENT ENTRE OUVERTURE ET CLÔTURE

	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	-	-	-	-	-	-
Corporelles	-	33 352	-	-	-	33 352
Financières	-		-		-	-
TOTAL	-	33 352	-	-	-	33 352

3.1.4 PRÉCISIONS SUR CERTAINS ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ.

3.1.4.1 Fonds commercial

Le fonds commercial est composé principalement de la clientèle, de l'achalandage, de l'enseigne, du nom commercial et, plus largement, des parts de marché.

Il est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée. Cette présomption est réfutable lorsque sa durée d'utilisation est limitée en fonction de critères liés à son utilisation. Il est alors amorti sur sa durée d'utilisation ou si celle-ci ne peut être déterminée de façon fiable, sur une durée de 10 ans.

Le fonds commercial non amorti fait l'objet d'un test annuel de dépréciation.

Le fonds commercial amorti fait l'objet d'un test de dépréciation uniquement en présence d'un indice de perte de valeur à la clôture.

Les dépréciations comptabilisées sur le fonds commercial ne sont jamais reprises au résultat.

3.2 ACTIF CIRCULANT

3.2.1 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont valorisés à leur coût d'acquisition par application de la méthode du premier entré, premier sorti.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production, qui comprend les consommations, les charges directes et les charges indirectes de production, ainsi que les amortissements des biens concourant à la production. En revanche, le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

Lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités précédentes est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, une dépréciation des stocks est comptabilisée pour le montant de la différence.

3.4 PASSIF

3.4.1 CAPITAUX PROPRES

3.4.1.1 Capital social

	Nombre d'actions	Valeur en capital
Position début de l'exercice		
Mouvements :	16 000	160 000
Position fin de l'exercice	16 000	160 000

3.4.1.2 Variation des capitaux propres

Libellés	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin Exercice
Capital	-	160 000	-	160 000
Réserves, primes et écarts	-	-	-	-
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	-	301 576	-	301 576
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	-	461 576	-	461 576

3.4.2 AUTRES INFORMATIONS SUR LE PASSIF

3.4.2.1 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'une actualisation.

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	600 312	110 220	417 263	72 828
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		74 710	74 710	-	-
Personnel et comptes rattachés		20 800	20 800	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8 390	8 390	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	110 397	110 397	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	25 248	25 248	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et	2 425	2 425	-	-
Dettes sur immobilisations et . comptes rattachés		-	-	-	-
Groupe et associés		153 419	153 419	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		19 652	19 652	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-	-
TOTAL		1 015 353	525 261	417 263	72 828

Emprunts souscrits en cours d'exercice	700 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	99 688
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	153 419

3.4.2.2 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	9 880
Charges sociales provisionnées	-
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	1 819
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	4 474
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	1 696
Autres charges fiscales	2 168
Divers	-
TOTAL	20 037

4 Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

4.1 DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	600 312	600 312	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
TOTAL			

4.2 ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNÉS ET REÇUS

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Avals		
Cautionnements		
Garanties		
Créances cédées non échues		
Garanties d'actif et de passif		
Clauses de retour à meilleure fortune		
Engagements consentis à l'égard d'entités liées		
Engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées		
Engagements assortis de sûretés réelles	600 312	
Engagements pris fermes sur titres de capital et non-inscrits au bilan		
Engagements résultant de contrats qualifiés de « portage »		
Engagements consentis de manière conditionnelle		
TOTAL		

Dont concernant :	Montants
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	600 312

A2S
Société par actions simplifiée
au capital de 160 000 euros
Siège social : 267, Avenue Jean Jaurès
01400 CHATILLON SUR CHALARONNE
884 077 389 RCS BOURG-EN-BRESSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 FEVRIER 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2021

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2021 s'élevant à 301 576,34 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	301 576,34 euros
A la réserve légale	16 000,00 euros
Afin de la porter à 10% du capital social	
A titre de dividendes à hauteur de	100 000,00 euros
Soit 6,25 euros par action	
Le solde en totalité au compte "autres réserves"	185 576,34 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

PS

u

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 février 2022

Certifié conforme
Le Président
Patrice SAUNIER

La Directrice Générale
Anne-Sophie TRANCHAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrice SAUNIER', written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anne-Sophie TRANCHAND', written over a horizontal line.